Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_138-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine **(dès son arrivée à 19h00 pour la question n°2025-132)**, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. CORMAND Yvon	a donné procuration à	M. ALLAND Patrick
Mme MACRE Amélie	a donné procuration à	Mme LE THERIZIEN Hélène

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-138
Rapporteur : Alain RAULT, Adjoint au Maire

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025 AU CLUB TREGUEUX SPORT CANIN

Par délibération du 18 mars 2025, le Conseil Municipal a arrêté le montant des différentes subventions formulées par les associations au titre de l'année 2025.

La Commune a reçu, le 20 octobre dernier, une demande de sponsoring supplémentaire par le club Trégueux Sport Canin pour la participation d'un adhérent à un championnat du monde en Espagne en septembre 2025.

Pour rappel, les demandes individuelles de « sponsoring », qui arrivent en cours d'année, sont étudiées selon la règle fixée en 2015, à savoir :

- La subvention devra servir à financer une participation à un championnat d'Europe ou du Monde.
- Dans le cas d'un sportif handisport, la subvention devra servir à financer une participation à un championnat de France, d'Europe ou du Monde ; cette différence se justifiant par la volonté de soutien au handisport et par les frais souvent plus importants dans le handisport (équipement, etc.).
- La subvention sera versée à un club ou à une association et uniquement sur justificatif des dépenses engagées.
- La subvention est plafonnée à 200€ par an et par sportif.
- Les demandes seront étudiées par la commission vie associative.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_138-DE

En 2024, la participation de 3 licenciés du Trégueux Sport Canin au championnat du Monde a entraîné le versement d'une subvention de 600€ au profit de l'association Trégueux Sport Canin.

Vu l'avis favorable de la commission vie associative et sportive ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE de valider le versement d'une subvention supplémentaire de 200€ pour le club Trégueux Sport Canin au titre d'une demande individuelle de « sponsoring » pour la participation d'un adhérent à un championnat du monde en Espagne en septembre 2025.**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à engager la dépense qui sera imputée au chapitre 65 – Compte 65748 du budget principal.**

A Trégueux, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme FEUNTEUN Cristina

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine